



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arts martiaux

Question écrite n° 12283

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre des sports sur la Fédération des arts martiaux traditionnels vietnamiens (FAMTV) qui rassemble en France un peu plus de mille clubs. Ce regroupement a été initié en 1999 par le ministère des sports lui-même et ne bénéficie toujours pas de l'agrément ministériel que cet acte pouvait légitimement lui faire espérer. Depuis sa création, FAMTV n'a cessé d'agir pour se conformer aux recommandations du ministère. Elle a ainsi mis en place un plan sportif pluriannuel et lancé des actions de formation débouchant sur un brevet fédéral. Elle a aussi adopté des statuts conformes au décret du 9 avril 2002. Malgré toutes ces actions, cette fédération n'a toujours pas bénéficié de l'agrément ministériel à ce jour. Il lui demande quand cette organisation, qui fut pourtant reconnue en 2002 par la direction des sports du ministère comme la seule organisation représentative des arts martiaux vietnamiens, peut escompter recevoir l'agrément ministériel.

Texte de la réponse

La Fédération des arts martiaux traditionnels vietnamiens (FAMTV) s'est structurée en adoptant des statuts après la publication du décret n° 2002-648 du 29 avril 2002 relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux statuts types et au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées. Sans méconnaître les efforts de structuration réalisée par la FAMTV, il s'est par ailleurs constitué, au sein de la Fédération française de karaté et arts martiaux affinitaires (FFKAMA), une commission nationale regroupant les clubs affiliés pratiquant les arts martiaux vietnamiens. Ces structures, qui revendiquent le même nombre de licenciés, demandent pour la FAMTV l'agrément ministériel, et pour la FFKAMA, déjà agréée, la délégation pour les arts martiaux vietnamiens. Le ministère des sports souhaite favoriser le regroupement des pratiquants d'arts martiaux vietnamiens au sein d'une structure unique. Une mission vient d'être lancée en ce sens au sein de la direction des sports afin d'aboutir dans les mois à venir à une solution qui convienne à l'ensemble des intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12283

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1188

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8065